

## **La profession médicale il y a cent ans ... / [Antoine-Constant Saucerotte].**

### **Contributors**

Saucerotte, Constant.

### **Publication/Creation**

Paris : G. Masson, 1882.

### **Persistent URL**

<https://wellcomecollection.org/works/pky4wucy>

### **License and attribution**

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

**wellcome  
collection**

Wellcome Collection  
183 Euston Road  
London NW1 2BE UK  
T +44 (0)20 7611 8722  
E [library@wellcomecollection.org](mailto:library@wellcomecollection.org)  
<https://wellcomecollection.org>

*M. Le D<sup>r</sup> Lictard à Plombières*

LA  
PROFESSION MÉDICALE

IL Y A CENT ANS

PAR LE DOCTEUR

TONY SAUCEROTTE

MÉDECIN EN CHEF DE L'HOPITAL CIVIL ET MILITAIRE  
DE LUNÉVILLE

---

PARIS

G. MASSON, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE  
BOULEVARD SAINT-GERMAIN, EN FACE L'ÉCOLE DE MÉDECINE

1882

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

à Monsieur le Dr Lictard

homme confraternel

D. Samier

LA

# PROFESSION MÉDICALE

IL Y A CENT ANS

DU MÊME AUTEUR

---

**Examen comparé des résultats statistiques obtenus dans les divers traitements de la pneumonie. 1862.**

**De l'emploi de la digitale dans le traitement de la pneumonie. 1868.**

**Lunéville pendant la guerre et le rapatriement. 1872.**

**De l'emploi de la digitale dans le traitement de la pneumonie.  
Second mémoire, 1877.**

LA  
PROFESSION MÉDICALE

IL Y A CENT ANS

PAR LE DOCTEUR

TONY SAUCEROTTE

MÉDECIN EN CHEF DE L'HOPITAL CIVIL ET MILITAIRE  
DE LUNÉVILLE

PARIS

G. MASSON, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1882

315757

7

ANCE : Profession, medical : 18 c  
- , m - : 4 - : 18 cent

Digitized by the Internet Archive  
in 2018 with funding from  
Wellcome Library

LA

# PROFESSION MÉDICALE

IL Y A CENT ANS

---

Replacer sous les yeux des médecins d'aujourd'hui les noms de ceux qui, il y a un siècle, étaient les premiers dans la profession, ou de ceux qui, vivant à cette époque, ont laissé un nom dans la science ; retrouver la souche des familles qui, fidèles à leurs traditions, se sont perpétuées jusqu'aujourd'hui dans l'exercice de la médecine ; donner, à l'occasion, une idée sommaire de l'organisation médicale du temps ou des charges dont nos prédécesseurs étaient investis ; passer rapidement en revue les illustrations médicales de l'Europe au dix-huitième siècle, tel est le but de ce travail.

En l'année 1776 qui est le point de repère de nos recherches, l'exercice et l'enseignement de la médecine étaient régis par l'édit de Louis XIV de 1708. Cet édit était certainement plus libéral et plus protecteur tout à la fois que les lois ou les décrets qui l'ont suivi à travers nos révolutions. Il est inutile de reproduire ses dispositions ou même l'énumération des nombreuses épreuves imposées aux candidats pour l'obtention des grades. On trouvera ailleurs ces renseignements, notamment dans l'intéressant travail de M. Corlieu sur l'ancienne Faculté de Paris. Il faut cependant remarquer

que le soin, la solennité, les frais élevés même des actes probatoires, donnaient au nouveau docteur une haute idée de sa profession (1).

A Paris, l'élection du doyen de la Faculté avait lieu tous les deux ans avec apparat dans l'assemblée générale des docteurs régents; les professeurs étaient, eux, élus pour un an à la pluralité des voix. Le nombre des cours s'élevait de six à huit. Le gouvernement n'avait rien à voir dans la gestion de la Faculté, gestion qui embrassait les acquêts, les dépenses, le contrôle général; il reçut même à l'occasion plus d'un service de la corporation. C'est ainsi qu'elle prêta sur quittance au roi Louis XIII, dans l'embarras, une somme de mille écus. Son indépendance était tellement respectée que Richelieu ne put lui faire recevoir deux médecins rejetés par elle. Dans l'affaire d'Urbain Grandier, malgré le grand cardinal et son sinistre agent Laubardemont, les docteurs commis par la Faculté, en dépit des menaces et des promesses, ne rendirent d'autre jugement que celui que leur dictaient leur conscience et leur raison, jugement qui, soit dit en passant, peut s'appliquer à toutes les aventures de ce genre survenues depuis : *Multa ficta, pauca vera, a dæmone nulla*.

La situation sociale des médecins n'était plus, à la fin du dix-huitième siècle, ce qu'elle était cent ans auparavant. Molière avait pu trouver dans l'esprit de routine et dans le pédantisme des médecins de son temps, pédantisme accusé par leur costume, leurs allures, leur langage, les éléments à l'aide desquels il composa les types comiques qui depuis deux siècles égayaient la scène française. Au dix-huitième siècle il y

(1) A Paris, les frais de réception au doctorat s'élevaient à 8000 livres, somme considérable pour le temps; mais la Faculté avait des boursiers et exonérait des droits les sujets d'un mérite exceptionnel.

avait d'autres ridicules à saisir, d'autres travers à flageller. Les médecins n'étaient plus des grotesques, ils étaient devenus des mondains. Mais laissons parler les témoins : « Au lieu d'un homme grave, au front sévère et pâle, pesant ses paroles en grondant, il aperçoit un agréable, parlant de tout autre chose que de la médecine, souvent étendant une main blanche, jetant une dentelle avec symétrie, parlant par saillies, et jaloux d'étaler au doigt un gros brillant » (Mercier, *Tableau de Paris*). Après le satirique qui ne connaît le grand monde que par ouï-dire, voici un personnage titré qui porte sur nos confrères ses contemporains, un jugement analogue en montrant la place qu'ils occupaient : « L'influence était étonnante que les principaux médecins exerçaient en ce temps-là sur leurs malades de la haute société et surtout sur les femmes. Je ne saurais comparer les sentiments de ces dames pour leurs médecins qu'à ceux que leurs grand-mères avaient, à la fin du siècle de Louis XIV, pour leurs directeurs. Les médecins qui avaient cette vogue extraordinaire étaient en très petit nombre, ce qui ne doit pas étonner lorsqu'on songe qu'ils devaient réunir à des talents reconnus dans leur art un esprit d'élite, la connaissance du cœur humain, l'usage du monde et des manières agréables » (Duc de Lévis, *Souvenirs et portraits*).

C'était, on le voit, une transformation complète du type fixé par Molière, type qui n'était que le portrait poussé jusqu'à la charge des médecins de son siècle. La cause de ce changement n'est pas difficile à trouver. D'une part, en effet, les doctrines philosophiques prédominantes au dix-huitième siècle avaient mis en grande faveur tout ce qui concernait l'étude de l'homme physique et ceux mêmes qui s'en occupaient. D'autre part, les idées nouvelles qui se faisaient jour avaient

ouvert aux représentants les plus renommés de la profession médicale les boudoirs et les salons de la noblesse. « Vivant au milieu d'une société aristocratique, ils en avaient pris les grandes manières, et par leur science du monde, la dignité de leur tenue, non moins que par leur valeur professionnelle, ils savaient s'y faire respecter. Le commencement de notre siècle a vu les derniers types de ces médecins d'autrefois dans les Hallé, les Portal, les Demours, les Desessart. » Telle est l'appréciation que porte sur ceux, qu'en raison de son âge, il a encore pu connaître, un médecin lettré, aujourd'hui disparu, Réveillé-Parise.

## I

### LES MÉDECINS A PARIS

En ce temps-là, cent quatre-vingt-dix docteurs composaient la Faculté de médecine de Paris. Son prestige, sérieux encore, avait été cependant successivement amoindri par l'émancipation des chirurgiens, par la création de l'Académie de chirurgie, de la Commission royale de médecine, et de la Société royale de médecine, dont les fondements étaient jetés en l'année 1776. La Faculté n'était plus l'oracle indiscuté auquel les pouvoirs publics et les particuliers demandaient des avis. La création de la Société de médecine de Paris avait révélé son « insuffisance » (1). Son esprit de domination et d'intolérance lui avait créé des difficultés sérieuses de la part des siens ou lui avait valu des attaques réitérées de la part des autres. Néanmoins, telle qu'elle était constituée, la Faculté était encore respectée et se respectait plus que ne le fait au-

(1) Le mot est de Mercier, *loc. cit.*

jourd'hui le corps médical, si corps il y a. Elle était depuis un an installée mesquinement dans un local de la rue Jean-de-Beauvais, abandonné par l'Ecole de droit, pendant que l'Académie royale de chirurgie se faisait construire le bâtiment somptueux pour le temps, où s'est abritée si longtemps la Faculté notre contemporaine. En 1776 Louis Alleaume était doyen, Bourru, bibliothécaire. Indépendamment des cours faits aux Ecoles de médecine par les professeurs officiels, les étudiants pouvaient en suivre d'autres publics ou gratuits. Au Jardin du Roi, Antoine Petit enseignait l'anatomie, Macquer la chimie, A. de Jussieu la botanique. Au collège de Navarre, Brisson, de l'Académie des sciences, maître de physique et d'histoire naturelle des Enfants de France, faisait toute l'année un cours de physique expérimentale. A la Prévôté, Lefébure de Saint-Ildephont donnait des leçons sur les maladies vénériennes; de même Gardanne en son domicile. Enfin des cours particuliers sur les diverses branches de l'enseignement médical offraient aux étudiants de précieuses ressources, si l'on en juge par le nom des professeurs. Portal, Vicq-d'Azyr, Pelletan, Ferrand enseignaient ainsi l'anatomie dans leurs amphithéâtres particuliers; Desault, Peyrilhe, Goubelly, la chirurgie; Alphonse Le Roi, Lebas, Laverjat, les accouchements; Bucquet, Mirouart, Rouelle, Valmont de Bomare, Sigaud de la Fond, la chimie, la physique, l'histoire naturelle; le dentiste Botot, l'art dentaire.

Voici en outre, dans le personnel de la Faculté, les noms qu'il faut retenir. Je cite d'abord ceux que l'opinion publique plaçait alors au premier rang, ceux que depuis on aurait appelés les princes de la science : Bouvart, Bordeu, Lorry, Tronchin marchaient en tête.

Bouvart, l'un des plus anciens, très recherché malgré sa

rudesse apparente, voyait affluer principalement dans sa maison de la rue de Richelieu, la finance, la magistrature, le clergé. Redouté pour son esprit caustique, il faisait à Bordeu une guerre acharnée qui donnerait de son caractère une fâcheuse idée si, d'autre part, on ne l'avait vu montrer une indépendance rare en refusant à Louis XV d'être son premier médecin; ce qui ne l'empêcha pas toutefois d'être anobli par lui et décoré du grand cordon de Saint-Michel. Par rang d'ancienneté venait après lui Lassone, le véritable fondateur de la Société de médecine, alors premier médecin en survivance de Louis XVI et de Marie-Antoinette, auxquels il ne devait pas survivre. Lorry, praticien savant et lettré, marchant de pair avec Bouvart et Bordeu, avait échappé par son caractère généreux et élevé aux inimitiés que rencontrèrent ses deux émules. Lieutaud occupait une grande situation sociale et scientifique par ses fonctions auprès de la famille royale et par ses ouvrages, bien oubliés aujourd'hui, quoiqu'ils fussent alors publiés en français, en allemand et en latin. Bordeu, l'intelligence médicale la plus élevée de ce temps, comptait ses clients à la cour et dans la haute noblesse; il habitait rue de Bourbon, chez le prince de Condé, dont il était conseiller médecin. L'estime publique plaçait auprès des hommes que je viens de nommer Pierre Poissonier, très recherché dans le grand monde pour son esprit et ses manières distinguées. En possession de hautes positions officielles ou académiques, il fut chargé d'une mission diplomatique secrète auprès de l'impératrice de Russie Elisabeth, et revint de Pétersbourg inscrit dans le *tchin* au rang des lieutenants généraux. A un rang moins élevé dans le classement professionnel établi par l'opinion, se trouvaient des hommes de talent qui ne faisaient alors que débiter dans la carrière, ou que la

postérité a mis à leur vraie place. Les uns se distinguaient ou devaient se distinguer dans les sciences auxiliaires : Jean d'Arcet, Macquer, chimistes éminents, tous deux professeurs royaux; Geoffroy, naturaliste, auteur d'un poème latin sur l'hygiène; Paulet, l'adversaire du magnétisme et l'auteur d'un bon traité sur les champignons, réimprimé en 1855; les trois de Jussieu, logés ensemble au Jardin du Roi, où professait Antoine-Laurent à côté de son oncle Bernard. D'autres devaient conquérir dans l'histoire ou la littérature médicale une place honorable : tels étaient Barbeau, le polygraphe; Bosquillon, traducteur et commentateur distingué, *professeur royal en grec*, le Littré de l'époque; Hazon, l'historien de la Faculté; Lebègue de Presle, avocat au Parlement, censeur royal, traducteur fécond, ami de J.-J. Rousseau; Vicq-d'Azyr, l'une des gloires littéraires de la médecine, membre de l'Académie des sciences à vingt-cinq ans.

L'anatomie avait pour représentants dans les docteurs de la Faculté : Descemet, Bertin (le père du collaborateur de M. Bouillaud); Antoine Petit, l'un des bons professeurs du temps, bienfaiteur de la profession, qui ne crut pas déroger à la gravité doctorale en donnant deux comédies au théâtre. On peut encore citer parmi les *notables praticiens* : Andry, Maloët, qui devinrent médecins de Napoléon I<sup>er</sup>; Baron, Rous-sille de Chamseru, tous deux médecins des armées, le premier avant, le second après la Révolution; Lemonnier, qui donna à Louis XVI, jusque dans la prison du Temple, les témoignages de la plus courageuse fidélité; Guillotin, honnête homme, fourvoyé plus tard dans la vie politique, et qui conçut une douleur profonde en voyant l'effroyable usage que la Révolution fit d'un instrument imaginé dans une pensée d'humanité; Desessarts, médecin des enfants, le dernier doyen

de l'ancienne Faculté; Desbois (de Rochefort), qui ouvrit le premier à Paris, à l'hôpital de la Charité, des leçons cliniques; Lalouette, Gardanne, syphilographes médiocres; Bacher, Malouin, Majault, dont le nom a survécu dans les pharmacopées; Bajon, collaborateur de Daubenton, médecin voyageur qui fit connaître la Guyane; Dubourg, médecin lettré et polygraphe, l'ami, le correspondant et le premier traducteur de Franklin; Buchoz (de Metz), auteur de 300 volumes, dont pas un, dit Montfalcon, n'est au-dessus du médiocre.

A la suite des 190 docteurs, dont 178 seulement résidaient à Paris, étaient inscrits 6 bacheliers gagnant licence, parmi lesquels se trouvait Sigault, l'inventeur et le bruyant défenseur de la symphiséotomie. Enfin, en dehors de la Faculté et de la vie professionnelle, Ribeiro de Sanchez, après avoir longtemps parcouru l'Europe, vivait depuis trente ans dans la retraite avec la réputation d'un érudit de premier ordre, sachant toutes les langues, connaissant tous les savants de l'époque.

## II

### LES CHIRURGIENS A PARIS

La longue mésalliance de la chirurgie et de la barberie n'avait définitivement pris fin qu'en 1743, époque à laquelle Lapeyronie, premier chirurgien de Louis XV, avait par son caractère, par son talent, acquis auprès du souverain un crédit qu'il employait à relever la chirurgie de l'état de subalternité dans laquelle elle était maintenue jusque-là. Les chirurgiens, toujours exclus des Universités et des Facultés, avaient encore à soutenir avec les médecins des querelles

relatives à la police des dissections, à la présence obligatoire de leurs rivaux aux réceptions en chirurgie, à l'hommage annuel à rendre à la Faculté, etc.; le Roi, le Parlement étaient tour à tour appelés à trancher leurs conflits de préséance ou de prééminence. Mais dans ces querelles, qui se rapetissaient sur les petits théâtres et descendaient jusqu'aux injures (Rennes, 1717), l'opinion publique ne donnait pas raison aux prétentions surannées et jalouses des docteurs. Depuis 1743 jusqu'en 1776, le roi avait conféré successivement la noblesse à cinq chirurgiens : Lamartinière, Morand, Pibrac, Puzos, Lecat. Le temps n'était plus où la Faculté de Paris pouvait s'opposer, devant le Parlement, à ce qu'un J.-L. Petit fît un cours de chirurgie théorique, et l'autorité royale multipliait les chaires de chirurgie aux titulaires desquels les Facultés pouvaient refuser le titre de *professeurs*, sans que cela tirât à conséquence. Ces *démonstrateurs royaux* recevaient 500 livres de traitement, tout comme les professeurs adjoints.

En 1776, la chirurgie était pratiquée à Paris par 223 maîtres, qui composaient l'Académie royale de chirurgie, et par 413 chirurgiens privilégiés. Les maîtres et les officiers de la famille royale jouissaient seuls du droit d'exercer publiquement et complètement la chirurgie; leurs veuves héritaient de ce droit, qu'elles pouvaient céder, à titre de privilège, aux chirurgiens de second ordre. Ceux-ci n'avaient point fait l'apprentissage et subi les épreuves requises pour les maîtres; ils ne pouvaient pratiquer les opérations graves sans leur avis ou leur assistance. Ils devaient enfin, pour être admis à l'exercice de l'art, être agréés par le premier chirurgien du roi ou par son lieutenant en province. Ces conditions constituaient, comme on le voit, un ordre inférieur de praticiens fort analogue aux officiers de santé.

L'Académie de chirurgie avait pour président messire Pichault de la Martinière, conseiller d'Etat, chevalier de l'ordre du roi, premier chirurgien de Sa Majesté, chef de la chirurgie du royaume, en cour; et pour le suppléer sur le fauteuil présidentiel, Andouillé, premier chirurgien du roi en survivance. A La Martinière était attaché comme secrétaire officiel un avocat au Parlement nommé Leblond d'Olben. Le directeur de l'Académie était Bordenave, professeur au Collège royal de chirurgie; le vice-directeur, Dufouart, chirurgien-major des gardes françaises; Louis, le plus éminent, sinon le plus réputé des chirurgiens du temps, était secrétaire perpétuel. Docteur en droit, avocat au Parlement, professeur royal aux écoles de chirurgie, inspecteur des hôpitaux militaires, Louis avait reçu de la Faculté de médecine un honneur accordé pour la première fois par elle, le grade de docteur, sans avoir eu à subir de thèse ou d'examens. L'illustre chirurgien commençait dans notre pays, cette suite glorieuse d'historiens de notre profession continuée par Vicq-d'Azyr, Pariset, F. Dubois (d'Amiens), J. Béclard. Peyrilhe (de Toulouse), qui entrait en 1776 en possession de la huitième chaire créée aux écoles de chirurgie, était *commissaire pour les extraits*; Sabatier l'était pour les correspondances. Déjà en possession de la renommée, membre de l'Académie des sciences, Sabatier avait succédé à son beau-père Morand comme chirurgien-major de l'hôtel des Invalides, où il demeurait; il avait de plus une chaire aux Ecoles de chirurgie. Goursaud, professeur comme les deux précédents, était le trésorier de l'Académie, et Dubertrand son bibliothécaire.

L'organisation de la Compagnie se complétait par un comité perpétuel et par un conseil adjoint composé de quarante maîtres, par une liste d'associés étrangers et d'associés regni-

coles, que nous retrouverons plus tard en leur lieu et place. D'autres chaires de chirurgie étaient occupées par Brasdor, Henry Didier, Ferrand ; par Lafaye et par Hévin, deux classiques de la chirurgie enseignante ; par J.-J. Sue, anatomiste distingué. C'est lui qui avait donné son nom à la traduction du *Traité d'ostéologie* de Monro, pour les gravures duquel la présidente d'Arconville avait dépensé 22 000 livres, rare exemple de libéralité en ce temps-là comme au nôtre. Tenon, savant laborieux, philanthrope éclairé, dont le nom est resté attaché à la réforme des hôpitaux, était aussi titulaire d'une chaire de chirurgie.

L'étude de l'anatomie ne se faisait point sans difficulté. Pour avoir des cadavres, l'anatomiste devait s'associer aux fossoyeurs ; les élèves, à défaut d'argent, escaladaient les cimetières, volaient les corps déposés et ensevelis la veille. En hiver, les cadavres coûtaient 10 à 12 francs à l'anatomiste en chef qui les revendait 25 à 30 francs à ses élèves. L'Hôtel-Dieu refusant d'en livrer, on les achetait à la Salpêtrière ou à Bicêtre, on les volait à Clamart. Les corps de ceux qui avaient « passé par les grands remèdes » servaient à la dissection publique dans les amphithéâtres (Mercier, *loc. cit., passim*). Le Collège des chirurgiens avait un hôpital de 22 lits pour l'enseignement clinique : 800 auditeurs suivaient ses cours. Au nombre des maîtres se trouvaient les hommes dont les noms suivent, et qui, à des titres et à des degrés divers, ont occupé ou occupent encore dans la science une place qui ne permet point de les passer sous silence. Ainsi le grand chimiste Berthollet n'ayant point encore trouvé la voie où il devait s'illustrer, exerçait obscurément la chirurgie. Daran avait, par ses fameuses bougies, acquis une réputation fructueuse dans le traitement des maladies des

voies urinaires. Citons aussi Chopart, le collaborateur de Desault; Deschamps, le futur chirurgien de la Charité, qui a laissé un grand *Traité de la taille*; Fabre (d'Avignon), le syphilographe; Faguer, honoré à sa mort d'un éloge de Louis; Laforêt, Lassus, l'un des plus érudits de la Compagnie, qui mourut l'un des chirurgiens de Napoléon I<sup>er</sup>; les deux frères Pipelet, dont le second prenait le titre « d'expert pour les hernies », spécialité aussi justifiée que beaucoup d'autres, et qui cependant a disparu quand les autres ont pris naissance, David gendre de Lecat. Pierre Sue ou Sue le jeune, chirurgien de la ville de Paris. plus tard professeur de bibliographie médicale puis de médecine légale, fut, par l'étendue de ses connaissances, à la hauteur de toutes les fonctions qu'il remplit, et, plus savant que praticien, doit être considéré comme le vrai fondateur de la bibliothèque de la Faculté de médecine. La pratique obstétricale était naturellement dévolue aux maîtres en chirurgie, et représentée par Barbaut, Coutouly, Deleurye, Lauerjat, et par celui qui était au premier rang dans cette branche de l'art, par Levret. On voit déjà figurer sur cette liste, vieille de plus d'un siècle, des noms honorés de nos jours dans la médecine parisienne : Anne Brun, Charles Devilliers, Michel Bousquet, Edmond Moutard-Martin, René Péan, premier chirurgien du roi de Naples, et deux Bottentuit. A côté des maîtres, car il en était bien un, citons enfin le frère Côme, qui, pour ne pas figurer sur leur liste officielle, n'en occupait pas moins la première place dans sa spécialité, et dirigeait, faubourg Saint-Honoré, son hospice de calculeux. Son neveu Pascal Baseilhac, membre de l'Académie de chirurgie, exerçait à la Charité.

On ne peut retenir qu'un nom dans la liste des chirurgiens

privilégiés, c'est celui de Méhée de la Touche. A leur suite se trouvaient inscrits les oculistes et les dentistes, reçus les uns et les autres au Collège de chirurgie; puis les chirurgiens herniaires et les sages-femmes reçues aussi devant le même Collège. Le baron de Wentzel, oculiste de l'empereur d'Autriche, résidait à Paris (en 1776 du moins); mais le plus distingué de ces spécialistes était Demours. Simple bachelier en médecine, il ne pouvait figurer sur la liste des docteurs ou des maîtres, et avait sa place seulement parmi les médecins du roi. L'Académie de chirurgie, exempte de la morgue et de la mesquine jalousie de sa sœur aînée, avait nommé membres de son comité l'oculiste Deshayes-Gendrin et le dentiste Dupouy, maîtres en chirurgie l'un et l'autre. L'art dentaire comptait d'autres hommes non sans valeur : Botot, Bourdet, Jourdain, dont le nom est encore cité aujourd'hui. Quant aux 14 chirurgiens herniaires, ils n'étaient autre chose que des bandagistes ayant le droit d'appliquer les bandages, droit que n'avaient pas les *boursiers* qui exerçaient la même industrie.

Les chirurgiens étrangers, officiers de la maison royale ou autres, qui voulaient être agrégés à la communauté des chirurgiens de Paris, payaient à la Compagnie une somme totale de 600 livres, réparties entre le premier chirurgien, les prévôts, le receveur, le greffier et la caisse. Les chirurgiens de Toulouse, Bordeaux, Rouen, Aix, Besançon avaient seuls le privilège d'agrégation à la communauté de la capitale.

L'art des accouchements était exercé à Paris par 305 sages-femmes. Les épreuves à subir pour obtenir le brevet n'étaient point toujours telles qu'on aurait dû l'exiger pour établir l'aptitude des postulantes. Il naissait alors à Paris environ 20 000 enfants.

Si l'on récapitule le nombre de ceux qui, en 1776, y

exerçaient l'art de guérir en ses diverses branches, on arrive au total suivant : 178 docteurs, 223 maîtres en chirurgie, 413 chirurgiens privilégiés, 5 oculistes, 35 dentistes, soit 554 individus. Il faut ajouter à ce nombre les gradués de Facultés de province ou de l'étranger, titulaires d'un certain nombre de postes officiels, tels que les médecins des corps militaires spéciaux résidant à Paris (Suisses, Mousquetaires, Cheval-légers, Gendarmes, etc.) et ceux des châteaux et établissements royaux. On en trouvait aussi quelques-uns dans le personnel médical attaché aux corps administratifs et judiciaires, tels que la grande prévôté, qui était dotée de 2 médecins et 9 chirurgiens; la cour du parlement, qui avait 1 médecin, 3 chirurgiens et 1 matrone; le grand conseil, 2 médecins (dont l'un portait encore le titre de spargirique), 1 chirurgien; la grande chancellerie, 1 médecin, 1 chirurgien; le Châtelet, 2 médecins, 4 chirurgiens, 6 matrones; l'Hôtel-de-Ville, l'officialité, la généralité de Paris chacun 1 médecin et 1 chirurgien.

Ce n'est pas s'écarter beaucoup de la vérité que d'évaluer à 600 individus le nombre des chirurgiens et médecins ayant à Paris le droit d'exercice. Or, à ce moment, la population de la capitale étant de 600 000 habitants environ, la proportion était d'un médecin pour 1000 habitants.

La pharmacie était au second rang dans les six grands corps de métiers; elle comptait 77 maîtres en exercice et 11 veuves tenant officine. Beaumé et Louis-Claude Cadet-Gassicourt, tous deux de l'Académie des sciences; Antoine Cadet de Vaux, frère puîné du second; Parmentier, Valmont de Bomare figurent avec honneur dans son personnel, où l'on trouve aussi quelques noms connus, ceux de Brongniard, Clérambourg, Guindre, etc.

## III

## MÉDECINS ET CHIRURGIENS DE LA FAMILLE ROYALE

Les Officiers de la famille royale, — car ce titre était dévolu à ses médecins et à ses chirurgiens, — n'étaient pas tous gradués dans des Facultés ou des Ecoles. Dans la liste fort longue des médecins attachés au roi, à la reine, on trouve un certain nombre de médecins et de chirurgiens de provenances très diverses : docteurs de Facultés étrangères, simples bacheliers en médecine, praticiens sans titres universitaires, voire même charlatans indigènes ou exotiques. Tous cependant, en vertu de leur charge, avaient le droit d'exercer la médecine dans toutes les villes du royaume.

Le roi Louis XVI avait pour Premier médecin messire Lieutaud, docteur de la Faculté d'Aix et docteur à titre gracieux de la Faculté de Paris, qui l'avait reçu sans lui imposer ni thèse ni examen.

Le Premier médecin du Roi était au nombre des grands officiers de la couronne, dont il avait les honneurs et privilèges; comme le grand chambellan, il ne prêtait serment qu'au roi lui-même; son office lui donnait la noblesse réelle et héréditaire, et il était conseiller du Roi en tous ses conseils d'Etat et privé; il avait l'inspection et la surveillance de tout le personnel médical de la maison royale, et jusqu'en 1788 garda le titre et les fonctions de surintendant général des eaux minérales du royaume, qui lui avaient été attribués par Henri IV (1605). Le Premier médecin recevait 37 000 livres d'appointements, dont 6000 comme conseiller d'Etat. De

Lassone, premier médecin en survivance, avait, comme le précédent, son domicile à la cour. Lemonnier, premier médecin ordinaire, recevait 14700 livres. Dans les huit médecins par quartier, au traitement de 1473 livres 15 sols, on ne peut citer qu'un nom, celui de Raulin, écrivain plus fécond qu'original. Quand le roi touchait les écrouelles, ses médecins recevaient une indemnité de 17 livres 9 sols 4 deniers; l'histoire ne dit pas à quel moment l'absurde cérémonie fut abandonnée. Les médecins consultants, appointés à 9000 livres chacun, étaient : Poissonier, conseiller d'Etat; Richard de Hautsierck; Ninin, le premier traducteur de Celse; Pomme, le médecin des affections *vaporeuses*; Thierry, Gatti (de Pise), le comte de Carbury (de Turin) et un sieur Mahony, lequel, sans aucun titre que celui d'écuyer, était en guerre de brochures avec la Faculté. Demours, quoique simple bachelier en médecine, appartenait à l'Académie des sciences et à la maison royale comme médecin oculiste. La Reine, plus modestement pourvue, n'avait auprès d'elle qu'un Premier médecin, Lassone, conseiller d'Etat, doté d'un traitement de 11 000 livres, « avec bouche en cour »; Malouin, logé au Louvre, son médecin ordinaire, recevait 2500 livres. Lieutaud était le médecin des Enfants de France, dont la maison médicale se trouvait fort réduite comparative-ment au passé. Monsieur, frère du roi, avait un service médical complet : Premier médecin, médecin ordinaire, consultant, et le médecin de quartier. Lieutaud et Lassaigne occupaient les deux premiers emplois; Portal, membre de l'Académie des sciences, professeur de médecine au Collège de France et d'anatomie au Jardin du Roi, nonobstant le modeste grade universitaire de bachelier en médecine, dont il était pourvu, était le médecin consultant de celui qui, devenu

Louis XVIII, devait le rappeler un jour près de lui. Le comte d'Artois avait une maison médicale établie sur le même pied, dont faisaient partie entre autres Vicq-d'Azyr et Belloste. La mère de ce dernier, devenue veuve, vendait les pilules usitées encore aujourd'hui sous ce nom et autorisées en ce temps par lettres patentes.

Mesdames de France se contentaient de moins que leurs frères, et n'avaient qu'un médecin inscrit à l'annuaire, avec un second en survivance, suivant la désignation usitée et peu gracieuse pour le titulaire. Le duc d'Orléans avait choisi pour son premier médecin Tronchin, dont la *crème pectorale* constitue à peu près le seul titre médical connu aujourd'hui. Hâtons-nous d'ajouter qu'il serait injuste de ne mesurer que par ses œuvres écrites la valeur d'un homme qui, bien qu'étranger, occupa dans la société française une place si considérable, sut conquérir et garder d'aussi illustres amitiés. Celui dont Louis, à l'Académie de chirurgie, et dont Condorcet, à l'Académie des sciences, ont successivement prononcé l'éloge, celui-là, nonobstant son léger bagage scientifique, n'était point, quoi qu'en aient dit Bouvard, et après lui les jaloux et les envieux, celui-là n'était certainement point un homme ordinaire. Une sorte de charlatan d'origine espagnole nommé de Torrès, Fautrier, médecin du feu roi de Pologne Stanislas, étaient au nombre des huit médecins du premier prince du sang.

Après les médecins, les chirurgiens, suivant la hiérarchie établie par les usages et par l'opinion; cependant, depuis 1770, le Premier chirurgien était, au point de vue honorifique, traité sur le pied d'égalité avec le Premier médecin. Quant au traitement, il n'était que de 2272 livres; mais les saignées, et les opérations nécessairement, lui étaient payées sur man-

dat spécial. Il retirait, en outre, des profits élevés de la vente des places de ses lieutenants et greffiers. De plus, il prélevait un droit d'avènement de 21 sols 3 deniers qui lui étaient payés par tous les chirurgiens, barbiers, perruquiers, baigneurs, renoueurs, oculistes, lithotomistes, dentistes, sages-femmes. Un journal du temps, l'*Observateur*, estimait à 62 000 livres par an en 1789 le revenu créé par ce droit. A Paris, le Premier chirurgien nommait, comme son lieutenant dans la corporation, un des maîtres; il convoquait les assemblées, les présidait de droit. En province, il le choisissait sur une liste de trois maîtres présentés dans chaque ville par la municipalité, et désignait aussi son greffier. La-Martinière avait continué à remplir auprès de Louis XVI ces fonctions, que lui avait déjà confiées Louis XV. Avec Andouillé, il avait pour l'assister deux chirurgiens ordinaires et onze chirurgiens par quartier, tous, sauf Daran, inconnus aujourd'hui, et dont plusieurs n'étaient pourvus d'aucun grade universitaire. Les chirurgiens ordinaires avaient 4000 livres de traitement, plus en campagne, une solde de 500 livres par mois; les chirurgiens par quartier, 1360 livres, plus ce qu'ils recevaient de celui qui tenait, sous leur privilège, une boutique ouverte dans la ville où ils résidaient. Derrière eux, et traités sur le pied des valets de chambre, marchaient trois chirurgiens *renoueurs*, deux chirurgiens oculistes ordinaires, un chirurgien dentiste, *opérateur pour dents*. Bourdet, titulaire de ce dernier emploi, recevait 2300 livres; les renoueurs, 600 livres chacun. Enfin le service chirurgical des écuries, de la vénerie comptait six chirurgiens.

Si l'on récapitule le nombre des médecins, chirurgiens, etc., attachés au service personnel du roi et de sa famille, on en

compte 37, sans parler de ceux qui, au nombre de 13, étaient chargés des écuries, de la vénerie, etc. Il ne faut point oublier d'ajouter à cette énumération le singulier fonctionnaire du même ordre dont les nom, titre et qualité s'étaient ouvertement en deux endroits de l'*Annuaire*, à distance honnête de la Maison royale. Il s'agit du sieur Lefebure de Saint-Ildephont, écuyer, docteur en médecine, « chargé des cours publics et du traitement populaire pour le mal vénérien, à la suite de la Cour à Versailles et à Paris, à l'hôtel de Santé, près la barrière du Roule ». Dans les deux villes, ce personnage donnait des consultations publiques, et pour la somme de 9 livres fournissait tous les remèdes nécessaires à la guérison. C'était, du reste, une sorte de maître Jacques, poète, dramaturge, qui, dans ses publications médicales et ses élucubrations poétiques, mêlait l'agréable à l'utile, le sévère au plaisant. A côté d'une comédie intitulée : *Sophie ou le triomphe de la vertu*, on trouve dans la liste de ses œuvres : *la Méthode familière pour guérir les maladies vénériennes*; puis *l'Art de régner*, poème didactique, à côté de *l'Art de faire des feux d'artifice* ou de *l'Art d'enluminer les estampes*, etc. Les fonctions de cet individu et le bizarre salmigondis de ses productions justifieront la digression que m'a paru mériter un tel type, aujourd'hui disparu.

Il n'y avait point d'apothicaire en chef dans la maison du roi, mais des apothicaires *du corps* par quartier, d'autres pour les écuries, etc. Les apothicaires en charge avaient en ville des boutiques tenues par des individus privilégiés par eux. Enfin chaque résidence royale ou chaque établissement de la couronne était pourvu d'un service médical spécial.

## IV

## LES HÔPITAUX

C'est parmi les docteurs de la Faculté et les maîtres en chirurgie que presque tous les hôpitaux recrutèrent leurs médecins et leurs chirurgiens titulaires, nommés par les administrateurs. Les élèves en chirurgie étaient ordinairement choisis par le chirurgien en chef. Par un usage immémorial, le premier compagnon chirurgien de l'Hôtel-Dieu était reçu à la maîtrise sans frais ni examens.

L'Hôtel-Dieu, le plus important de tous les hôpitaux, avait 1200 lits et comptait quelquefois 5 à 6000 malades, sur lesquels la mortalité était de un cinquième. Il était desservi par cinq médecins pensionnaires (parmi lesquels Doulcet et Majault), et trois médecins expectants; par un chirurgien-major, Moreau, deux chirurgiens gagnant maîtrise après six années de stage, cinq chirurgiens internes, et six chirurgiens à la chambre de garde; un premier apothicaire présidait avec deux élèves. L'hôpital royal de la Charité avait deux médecins : plus Sue l'ainé comme chirurgien-major, avec Deschamps pour adjoint, deux consultants et un chirurgien gagnant maîtrise. L'hôpital général était composé de cinq maisons : la Pitié (leur chef-lieu), la Salpêtrière, Bicêtre, le Saint-Esprit et Scipion. A la Pitié, un médecin, un chirurgien, un premier garçon, Labadie, et un apothicaire en chef pour les maisons réunies. Bicêtre, hôpital, hospice et maison de force, recevait les vagabonds, les gens ruinés, les infirmes, les fous, les épileptiques, les vénériens. Il prenait des pensionnaires qui, « moyennant 3, 6 ou 9 livres par mois y sont très bien et boivent du vin ». On

n'admettait à la fois que 50 hommes et autant de femmes dans les salles de vénériens, à moins de cas urgents et graves, et la méthode des frictions y était seule usitée. Toute cette population hétéroclite s'élevait l'hiver jusqu'à 4500 personnes. A Bicêtre, on comptait un médecin, Gaillard, un chirurgien en chef, Brun, un chirurgien gagnant maîtrise et dix internes. A la Salpêtrière, un médecin, deux chirurgiens gagnant maîtrise, dont l'un Sédillot aîné; cinq élèves chirurgiens, parmi lesquels Sédillot jeune. Le plus ancien médecin de l'Hôtel-Dieu visitait les malades à l'hôpital des Incurables. Les Enfants-Trouvés, les Quinze-Vingts, l'hôpital des Petites-Maisons avaient chacun un médecin et un chirurgien. Ce dernier établissement recevait, comme Bicêtre, les aliénés, les teigneux, les vieillards, dont 400 à titre gratuit, et les vénériens, mais c'était pour ceux-ci l'aristocratie du genre, car on ne les prenait qu'à titre de pensionnaires, Bicêtre se chargeant seul, à titre gratuit, de cette catégorie de malades.

Enfin, pour terminer l'énumération de toutes les institutions qui concernent l'assistance médicale, il faut mentionner le bureau des *recommandaresses* ou bureau des nourrices, ouvert rue Quincampoix, réglementé et surveillé par le lieutenant de police, deux médecins et des agents désignés par lui. Il y a un siècle que s'élevaient, comme aujourd'hui, les plaintes les plus vives sur le sort des nourrissons confiés au dehors à des nourrices mercenaires. « Il meurt les trois quarts au moins des enfants confiés à leurs soins; et nous voyons la plupart de ceux qu'elles rapportent estropiés ou contrefaits. Un hôpital consacré aux mères qui nourrissent leurs enfants, et qui seraient hors d'état de pouvoir le faire chez elles, serait une institution bien digne du monarque sous lequel nous vivons. » (*Annuaire.*)

## V

## LA CENSURE, LES CHARLATANS, LES REMÈDES

La censure, sous l'ancien régime, remontait à l'époque de la publication du livre de Calvin, *De l'Institution chrétienne*, et avait été à ce moment instituée par arrêt du Parlement. Les livres de médecine n'avaient été, pendant longtemps, examinés que quand le Parlement ou le Prévôt de Paris le jugeait nécessaire, dans des cas particuliers. Pour remédier à ce que cette façon d'agir avait d'arbitraire, Louis XV confia l'examen de ces écrits à des censeurs choisis par le Chancelier. Si la liberté ne trouvait pas son compte dans l'organisation régulière de la censure, l'égalité devait se trouver satisfaite. Les censeurs avaient, avant la Révolution, une mission que Beaumarchais a plaisamment définie dans le *Mariage de Figaro*. Ceux qui étaient spécialement chargés de l'examen des livres de médecine avaient pour devoir d'examiner les doctrines ou les principes de nature à porter préjudice à la santé publique. La censure donnait trois sortes de permissions d'imprimer : 1° la permission tacite, qui était gratuite, mais avec laquelle on ne pouvait imprimer l'approbation du censeur, ni désigner sur le titre Paris comme lieu d'origine du livre, non plus que faire des prospectus, des affiches ou poursuivre les contrefacteurs ; 2° la permission du sceau, qui coûtait 7 livres, était valable pour trois années, et autorisait ce qui était interdit dans la permission tacite ; 3° le privilège, qui coûtait 32 livres et était valable six ans.

Au nombre des dix-neuf censeurs pour la médecine figuraient Malouin, Lassonne, Poissonnier, Venel, Macquer, Barthez,

Descemet, Raulin, Adanson le naturaliste et V. de Bomare. Les quatre censeurs pour la chirurgie étaient Louis, Sue, Le Bas, Sabatier. Ce n'était point aux premiers venus, on le voit, que la monarchie confiait cette délicate mission.

Tandis que la censure exerçait son action sur les livres, la Commission royale de médecine s'occupait des charlatans dangereux, leur interdisait l'affichage, etc., et elle avait, sans doute fort à faire, car la littérature vénérienne notamment s'épanouissait dans toutes ses variétés, et chaque spécialiste vantait sa méthode et ses drogues dans des écrits plus ou moins sérieux, comme cela se voit aujourd'hui. La Commission royale *approuvait* certains remèdes secrets qui se vendaient dans des dépôts tenus chez toute espèce de gens étrangers à la médecine et à la pharmacie : parfumeurs, sergents des gardes de la ville, congrégations religieuses, etc.

Le Lieutenant de police *permettait*, de son côté, avec l'approbation du vice-président de la Commission, des remèdes externes dont l'usage ne pouvait être dangereux; épiciers, cordonniers, pâtisseries, horlogers, liquoristes, religieux en étaient dépositaires. C'est pitoyable de voir à quels ineptes et ridicules médicastres s'étendait le patronage de l'autorité ou du moins l'honneur de son approbation.

La Faculté avait, à son tour, le droit d'*approuver* des remèdes, mais, pour les vendre publiquement, leurs inventeurs devaient se pourvoir d'un brevet du Roi, que la Commission de médecine pouvait seule faire accorder. L'Académie des sciences était la quatrième porte à laquelle pouvaient frapper les vendeurs de spécifiques pour obtenir une approbation, fructueux appât pour la vente. Enfin, certains remèdes étaient directement autorisés par lettres patentes et privilèges du Roi; tel était, par exemple, l'*orviétan*, bien que la Faculté ait un

jour chassé de ses rangs douze docteurs qui avaient donné leur approbation publique à la fameuse drogue. Le secret de sa composition avait été acheté par Dionis des petites-filles de l'inventeur, pour la somme de 1000 livres de pension viagère. A côté du fameux électuaire aux 52 éléments, figurent sur la liste des remèdes honorés du privilège royal, quelques drogues qui ont eu leur heure de célébrité : la poudre d'Ailhaud, l'Irroé, les dragées de la veuve Keyser, l'élixir du général de Lamotte (teinture étherée de chlorure d'or), etc.

Aux médicastres approuvés, permis ou patentés, il faut ajouter ceux qui se livraient à leur trafic sans l'être. L'un se donne comme *médecin du pouls*, et réside à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; un autre guérit les descentes par l'incision; un troisième traite la vérole par des lavements de sa composition; un de ces charlatans vend, sous un nom déguisé, la *panacée mercurielle* incorporée à de la mie de pain, etc. En parcourant la série de cette méprisable engeance, on reconnaît qu'il y a un siècle, autant, mais pas plus qu'aujourd'hui, le charlatanisme trouvait ses adeptes et ses dupes. C'est une pensée éternellement vraie que celle que formulait Horace il y a deux mille ans :

Vulgus vult decipi, decipiatur..

## VI

### PROCÈS ET POLÉMIQUES

On n'a vu à aucune époque naître, se multiplier et s'éterniser les procès entre médecins, chirurgiens et pharmaciens comme à celle dont nous nous occupons. Le dix-huitième

siècle assistait aux tentatives d'émancipation des individus contre les Corporations, aux luttes des Corporations d'ordre inférieur contre celles à qui, jusque-là, appartenait la primauté. On remplirait une bibliothèque avec les factums, mémoires, requêtes, jugements publiés ou rendus à propos des querelles qui divisaient les chirurgiens et les médecins, les médecins et les apothicaires, les Corporations et les individus, les médecins entre eux. Jetons rapidement un regard sur quelques-uns de ces épisodes, et félicitons notre temps d'avoir vu disparaître ces pitoyables conflits où les détracteurs de la médecine trouvaient contre elle un inépuisable fonds d'attaques et de railleries. A tout seigneur tout honneur, commençons par la Faculté de médecine de Paris. L'auguste dame n'avait point l'humeur endurente, si l'on en juge par le nombre de ses procès. Il n'y a point à revenir ici sur le plus fameux d'entre eux, celui des médecins et des chirurgiens, plaidé au dix-septième siècle ; depuis lors elle en avait soutenu beaucoup d'autres. Quand Dodart eut déterminé Louis XV, dont il était le premier médecin, à ordonner la création de la *Commission royale de médecine* pour l'examen des remèdes, secrets et brevets, la Faculté, jalouse de ce qu'elle regardait comme un empiètement sur ses droits, avait adressé au roi, sous forme de requête rédigée par un anonyme (lequel était, dit-on, Antoine Petit) des réclamations qui avaient eu pour résultat une organisation nouvelle de la Commission, dans laquelle, comme compensation, son doyen avait été appelé à la vice-présidence. Louis, commissaire lui-même, le plus lettré des chirurgiens du temps, à ce dernier titre peu sympathique à la Faculté, avait pris parti contre elle et publié des observations sur ladite requête. Ce ne fut point la seule fois où il rompit des lances contre l'esprit domina-

teur et plein de morgue des docteurs-régents, et on trouve dans le catalogue de ses œuvres plusieurs brochures et mémoires écrits dans ce but.

Aux attaques contre la Commission de médecine succédèrent celles que, quelques années après, la Faculté entama contre la *Société et correspondance royales de médecine*, au moment où l'arrêt du conseil du 29 avril 1776 lui donna l'existence.

Cette Société eut un rôle trop important dans le mouvement médical du siècle dernier pour qu'il n'en soit pas dit un mot. Etablie par l'arrêt susdit, elle fut organisée par le ministre le 29 juillet 1776. Lieutaud et Lassone en furent les premiers présidents, Vicq-d'Azyr le secrétaire. A la fin de l'année, elle comptait dix-sept membres associés ordinaires, parmi lesquels Thouret, Paulet, A. de Jussieu, Macquer, Lorry; plusieurs associés libres régnicoles ou étrangers, Barthez, Navier, à Châlons; Gaubius, à Leyde; Lind et Heberden, en Angleterre, etc.

La guerre entre la Faculté et la Société eut deux périodes : la première, consistant en actes de procédure et de chicane, requête au roi, opposition auprès du parlement à l'enregistrement des lettres patentes légitimant l'institution, etc. La seconde fut celle des pamphlets entre les *facultaires* et les *sociétaires*, qui s'adressèrent les plus violentes injures, dont Vicq-d'Azyr eut sa large part. Mais cette dispute ridicule, où la Faculté n'eut pas le beau rôle, se prolongea bien au delà de l'année qui doit nous occuper. Les prétentions mesquines des docteurs à la domination se manifestèrent aussi vis-à-vis des apothicaires, et, sur leur réclamation, on ordonna la fermeture des cours de chimie professés au Jardin botanique, que la Corporation des pharmaciens possédait rue de l'Arba-

lète. C'est là que chaque année s'opérait en grande solennité la confection de la thériaque, en présence du Doyen de la Faculté, du Prévôt des marchands, du Lieutenant-général de police et des professeurs de pharmacie.

Aux luttes contre les compagnies rivales ou subordonnées s'ajoutèrent les luttes contre les individus. Sans parler des polémiques scientifiques, telles que celle que la Faculté soutint avec le chirurgien Le Bas au sujet des naissances tardives et à propos d'un procès scandaleux qui passionna la cour et la ville, on en retrouve, dans son histoire, beaucoup d'autres qui avaient un caractère moins élevé. Ainsi Bordeu ayant été soupçonné d'avoir publié, conjointement avec Sénac, des factums contre la Faculté dans ses démêlés avec les chirurgiens, celle-ci lança à son tour contre Bordeu un factum attribué à Bouvart, l'ennemi mortel de ce grand médecin. Dans des écrits de ce genre, on la voit descendre jusqu'à prendre à partie des empiriques, des charlatans prôneurs ou vendeurs de drogues. Ainsi en fut-il de Bellet à l'occasion de son remède antivénérien, de Mahony, de Robert et d'autres individus oubliés aujourd'hui. Mais, tous ces libelles faisaient du tapage et dans ces querelles, on lui rendait coup pour coup. La Faculté avait cependant ses défenseurs officieux et officiels. La Mettrie était l'auteur d'une comédie en trois actes, *la Faculté vengée*; Hazon, historiographe de la Compagnie, avait publié son éloge historique, et rassemblait les matériaux de ses notices sur ses membres les plus célèbres.

En province comme à Paris, les Facultés ne vivaient pas toujours en paix avec leurs voisins. Ainsi les professeurs de Montpellier étaient en procès avec les docteurs de la ville qui prétendaient assister aux actes des étudiants, aux concours des chaires et y avoir voix délibé-

native. Ce procès prit fin quand l'autorité royale, en supprimant le concours, fit disparaître un des points en litige. Au nombre des procès de Corporations, il faut ajouter celui des épiciers contre les apothicaires, dont il n'y aurait point à parler si Desessarts n'avait été chargé par ces derniers de rédiger plusieurs mémoires pour leur cause. De leur côté, les apothicaires de Versailles intentaient un procès aux chirurgiens de la ville pour usurpation de leurs privilèges, et triomphaient de leurs adversaires en seconde instance auprès du parlement. Maréchal en effet, qui avait rédigé les statuts de ses confrères, l'avait fait de façon à ce que les chirurgiens pussent suffire à tout et se passer au besoin des apothicaires comme des médecins. Mais ceux-ci, moins besoigneux ou plus fiers, avaient laissé sans résistance usurper leurs droits et privilèges. Parmi les conflits qui caractérisent l'époque on peut citer aussi celui que le Collège de médecine de Troyes engagea contre un médecin nommé Dupont, lequel voulait se faire une place au soleil en ladite ville. Les *Troyens* ne voulaient admettre parmi eux que des docteurs de Paris ou de Montpellier, à l'exclusion de tous autres; Dupont contestait l'existence légale du Collège, qui avait la prétention de l'expulser de la ville, et, après avoir gagné en première instance, était obligé, en 1776, d'en appeler au Parlement. Hamart de la Chapelle, bachelier de la Faculté de Paris et docteur de celle de Caen, avait de même soutenu et gagné devant le parlement de Bretagne et le Conseil privé du roi un procès contre le Collège des médecins de Rennes, qui refusaient de l'admettre parmi eux. Voilà des exemples de l'acharnement avec lequel certaines Corporations défendaient leurs privilèges et ce qu'elles croyaient leurs droits contre toute générosité, contre toute équité.

Tels étaient les rapports des Corporations médicales entre elles et vis-à-vis des individus au moment où, par l'édit que Turgot fit signer à Louis XVI, elles allaient légalement disparaître (1776). Si l'on passait maintenant en revue les procès et les polémiques entre individualités, on ne pourrait les énumérer tous sans fatiguer la patience du lecteur. On peut du moins citer les plus célèbres. Au premier rang nommons Bordeu, accusé par Bouvart d'un vol doublement odieux par son caractère professionnel, s'il eût été vrai. Rayé du tableau des docteurs en médecine, l'illustre praticien fut réhabilité par deux arrêts du Parlement. Une autre fois le haineux Bouvart prenait à partie Tronchin et l'accusait de plagiat dans un pamphlet que l'amour de la vérité n'avait point seul inspiré. Antoine Petit avait aussi été à son heure l'objet de ses venimeuses attaques, à l'occasion de débats scientifiques. Louis publiait des mémoires pour se défendre contre des libelles diffamatoires, et avait à soutenir avec Valentin la plus violente des polémiques, qui rappelle celle de Dupuytren et de Lisfranc. Si l'on descend à des degrés moins élevés de l'échelle professionnelle, on y trouve la même abondance de pamphlets et de libelles. Deux syphilographes, Dibon, chirurgien des cent-suisse, et de Torrès, aventurier, sinon charlatan, se prennent à partie dans des feuilles volantes ; à Lyon, deux oculistes renommés, Janin et Guérin, donnent le même spectacle, que l'on retrouvait en province comme à Paris, ainsi qu'on le voit. Arrêtons-nous ici dans cette interminable énumération.

## VII

## EN PROVINCE

L'enseignement médical en province se donnait dans les Facultés faisant partie des Universités ou dans les Ecoles de chirurgie, qui en étaient distinctes et séparées, et qui existaient même seules dans certaines localités. Dans treize villes, tous les docteurs réunis en Faculté faisaient partie d'une Université, comme à Paris, et conféraient les grades. Nommés à l'élection dans la Capitale, les professeurs étaient, dans la plupart des villes de province, des fonctionnaires du gouvernement, des professeurs royaux. Il faut excepter Lyon, où les docteurs agrégés au Collège de médecine prenaient le titre de professeurs; Reims, où l'archevêque, chef de l'Université, avait le droit de nomination; Arras où les professeurs en chirurgie étaient nommés par les magistrats locaux.

La chirurgie était enseignée dans dix localités, tantôt dans des Ecoles, tantôt dans des Collèges. Mais les Communautés de chirurgiens, oubliant les sages prescriptions de l'édit de 1692, donnèrent souvent des lettres de maîtrise à des ignorants munis de certificats informes, mendiés ou falsifiés. « Les lois, dit Verdier, doivent être plus sévères pour la punition du brigandage de la chirurgie. »

L'importance de ces Facultés, de ces Ecoles, de ces Collèges en tant que Corps enseignants, était fort variable depuis Montpellier, qui comptait huit professeurs dans son Université de médecine et dix dans son Ecole de chirurgie; depuis Toulouse, qui avait six chaires de médecine et six de chirurgie, jusqu'à ces Facultés « muettes », comme les appelle Astruc,

telles que celles d'Orange et de Valence, qui ne possédaient qu'une seule chaire ! Si l'enseignement de la médecine n'était point partout complété par celui de la chirurgie, certaines villes, et non les moins importantes, n'avaient que des professeurs de chirurgie ; telles étaient Arras, Orléans, Rennes, Rouen, Tours. En somme, le nombre des chaires de chirurgie était plus élevé que celui des chaires de médecine, et ceci s'explique. L'enseignement chirurgical comprenait les chaires d'anatomie et de physiologie, et devait former les praticiens de second ordre et les sages-femmes.

Les Facultés subalternes avaient conféré plus d'une fois à des incapables les grades universitaires. Il en résulta que les médecins de certaines villes se réunirent en Collèges pour exiger des épreuves probatoires des nouveaux médecins arrivant dans la cité. Ces Compagnies obtinrent par la suite des lettres patentes du Roi, qui les confirmèrent dans les droits qu'ils s'étaient primitivement arrogés. C'est ainsi que dans nombre de villes se constituèrent des Collèges auxquels durent s'agréger les médecins qui voulaient y exercer. Tels furent ceux de Lille, Lyon, Marseille, Rouen, etc. Ils exigeaient souvent des droits très élevés de ceux qui se soumettaient à leur juridiction, et après avoir été institués dans un but très légitime de dignité et de protection professionnelles, ils avaient fini par exercer un monopole injuste et abusif, dont on se plaignait vivement dans la seconde moitié du dix-huitième siècle. Du reste, la jurisprudence particulière de la médecine était fondée sur des règlements particuliers à chaque Société de médecins, au rebours de la jurisprudence de la chirurgie, qui était uniforme pour toutes les Compagnies, à quelques exceptions près, sur lesquelles nous insisterons chemin faisant (Alsace, Artois, Dombes, Roussillon). Depuis la fin du dix-

septième siècle, il y avait dans toutes les villes des médecins revêtus du titre officiel de médecins du Roi, délégués avec les chirurgiens jurés aux rapports pour les expertises médico-légales, à l'exclusion de tous autres. La charge de médecin du Roi était tantôt personnelle, tantôt affectée à un collège ou à une Faculté dont les membres se la transmettaient, tantôt achetée par les médecins d'une ville qui l'exerçaient alternativement.

Le chirurgien du Roi avait aussi, dans chaque ville, son lieutenant chargé de la police des chirurgiens et des barbiers. Les médecins du Roi et le lieutenant de son chirurgien avaient la préséance sur leurs confrères. Dans quelques provinces (Languedoc, Guyenne), certaines villes avaient des médecins stipendiés, et le roi Stanislas en avait établi à 200 livres chacun dans la plupart des villes de son duché de Lorraine. Ainsi Nancy en avait quatre, Lunéville et Bar, trois.

Tels étaient les institutions et les fonctionnaires de la profession médicale au moment où ils allaient disparaître avec tous les autres dans la tempête révolutionnaire. En passant à chaque province en particulier, nous ne mentionnerons nominativement que ceux qui ont laissé une trace dans la science ou des descendants dans la profession.

*Ile-de-France, Champagne, Orléanais, Touraine.* — En raison de la présence permanente de la cour, Versailles avait une importance qui se reflète dans le chiffre de son personnel médical : 8 docteurs, 24 chirurgiens agrégés en un collège pratiquaient dans la seconde capitale du royaume, assistés de 25 sages-femmes. Le Roi et la famille royale comptaient, il est vrai, dans ce nombre de praticiens, des officiers de leur maison déjà indiqués précédemment au paragraphe qui les concerne, mais il y avait de plus à Versailles quelques

*doublures*, chirurgiens par quartier, renoueurs. Le Collège de chirurgie avait été fondé par le chirurgien de Louis XIV, Maréchal, qui avait usé et abusé même de sa situation près de son royal client pour doter la Compagnie de privilèges, d'où résulta le procès dont nous avons précédemment parlé. On ne trouve, du reste, dans le personnel médical et chirurgical de Versailles, en 1776, aucun nom qui ait acquis, et bien moins encore conservé, une notoriété quelconque.

Dans le rayon de la capitale, on rencontre à Meaux le nom de Rochard, à Tours, un Collège de six médecins et un Collège de chirurgie composé de onze membres et de cinq professeurs, parmi lesquels Desormeaux. A Orléans, le Collège n'était qu'une agrégation de médecins, au nombre de sept, indépendants de l'Université locale; l'École royale de chirurgie avait trois chaires, de l'une desquelles Leblanc était titulaire, un adjoint et dix-sept maîtres. A Troyes, Collège de médecine, Collège de chirurgie. A Sens, les médecins avaient acheté la charge de médecin du roi et l'exerçaient alternativement pendant un mois. La Faculté de médecine qui faisait partie de l'Université de Reims, était composée de dix docteurs régents ou agrégés. Les Écoles de médecine et leurs professeurs portaient en souvenir du nom de deux bienfaiteurs de l'institution (Antoine Fournier, évêque *in partibus*, et Antoine Beauchêne, chanoine, son neveu) le titre de *Schola Antoniana* et *professores Antoniani*. La Faculté conférait les grades de trois façons : 1° *in majori ordinario* : les aspirants devaient avoir fait quatre ans d'études à Paris ou à Reims; ils prenaient le titre de docteurs, et pouvaient professer et exercer la médecine dans la ville; 2° *in minori ordinario* : les candidats devaient avoir fait trois ans d'études et ne pouvaient exercer à Reims ni dans les villes de Collège

ou de Faculté sans s'y faire agréer ; 3<sup>o</sup> sous le titre d'*extranei*, on recevait les étrangers qui n'avaient point avec lui le droit d'exercer en France. Caqué, associé de l'Académie de chirurgie, et Museux exerçaient la chirurgie avec sept maîtres.

*Flandre, Artois, Normandie, Bretagne.* — La Faculté de Douai faisait partie de l'Université fondée en cette ville par Philippe II. Ses professeurs étaient à la nomination du Roi, et ses docteurs et licenciés ne pouvaient, en vertu de l'édit de 1707, exercer la médecine que dans les provinces de Flandre, d'Artois, de Hainaut et Cambrésis. Lille n'avait qu'un Collège, qui réunissait les médecins de la ville et ceux des villes voisines. Fondé par la municipalité en 1681, il était composé de deux échevins commissaires, du doyen des médecins, de quatre assesseurs, d'un greffier. On y faisait des cours de botanique, d'anatomie, d'accouchements. Personne ne pouvait exercer la médecine sans être agrégé au Collège, et pour l'être il fallait avoir le titre de licencié ou de docteur de Douai, de Montpellier ou de Paris. Les noms de Boucher et de Lestibouois se sont perpétués jusqu'à l'époque contemporaine dans le corps médical lillois. A Valenciennes exerçait Dufresnoy, auquel arriva une aventure tragi-comique qui faillit lui coûter la vie. Ce fut lui que l'ignorance des jacobins fit mettre en arrestation à l'occasion du mot *rhus*, inséré dans une lettre, et interprété comme s'appliquant aux ennemis de la république. A Cambrai, un docteur de la Faculté de Paris, Ferret, chanoine et médecin de la métropole, vivait d'une prébende affectée à un docteur ou à un licencié en médecine. Plusieurs cathédrales possédaient de pareilles fondations, mais le droit à ces prébendes était partout tombé en désuétude, peu de médecins étant à cette époque dans les ordres. C'était un dernier vestige des insti-

tutions du moyen âge, encore exceptionnellement debout dans cette localité. Les deux chirurgiens Trécourt pratiquaient à Rocroi et à Cambrai.

Les médecins d'Arras, nonobstant l'édit de 1707, gardèrent la prétention à une autonomie en vertu de laquelle le Collège de médecine et le Corps municipal conféraient, dans cette ville, le droit d'exercice. Une Ecole de chirurgie y comptait deux professeurs, dont l'un était Lescardé, qui a encore aujourd'hui un descendant parmi les médecins d'Arras.

Caen avait une Faculté appartenant à l'Université dont l'évêque de Bayeux était chancelier. Quatre docteurs régents la composaient, avec quelques membres honoraires sans fonctions. Parmi les noms des dix-neufs chirurgiens qui exerçaient en cette ville en 1776, il en est deux portés par nos confrères Hébert et Auvray.

Neuf médecins formaient le Collège de médecine de Rouen ; Lepecq de la Clôture et Fleury étaient du nombre. Le Collège de chirurgie avait une autre importance avec ses vingt-huit chirurgiens, son doyen, ses prévôts, son professeur royal David, son démonstrateur Beaumont. A Nantes, la Faculté de médecine donnait à son tour un recteur à l'Université dont elle faisait partie, et nommait elle-même tous les ans ses six professeurs. Citons Bonamy, botaniste distingué, Reliquet, professeur d'anatomie, et un professeur pour les *maladies du bas ventre*. A Rennes se trouvaient un Collège de médecine et un Collège de chirurgie où était déjà inscrit le nom des Toulmouche.

*Anjou, Berry, Poitou, Limousin, Gascogne, Languedoc.*  
— Angers possédait une Faculté renommée composée de treize docteurs et quinze maîtres en chirurgie, parmi lesquels

Lachèse, Mirault. A Poitiers, au contraire, la Faculté ne donnait plus de leçons, ne conférait plus de grades, et n'avait plus que des agrégés, qui prenaient le titre de docteurs régents. Celle de Bourges n'avait pas plus d'importance. A Limoges, la médecine et la chirurgie avaient chacune dix représentants, et les deux familles Duverger et Perret ont continué jusqu'aujourd'hui la tradition professionnelle. Une Faculté à deux professeurs faisait partie de l'Université de Bordeaux. Le Collège de médecine en était non seulement indépendant, mais avait seul le droit de conférer aux professeurs eux-mêmes le droit d'exercer dans la ville. Le nombre de ses membres était indéterminé (il était de seize en 1776), et ils étaient admis avec le grade de docteur d'une Faculté quelconque. L'École de Saint-Cosme comptait cinq démonstrateurs, à la nomination de la Communauté des maîtres en chirurgie. Ceux-ci formaient une Société académique organisée sur le modèle de l'Académie de chirurgie; son président était le lieutenant du premier chirurgien du Roi; elle comprenait cinquante maîtres, parmi lesquels Louis Vitrac, Pierre-Antoine Dubreul, Jean Dupuy. A côté d'eux, exerçaient huit chirurgiens privilégiés et trois chirurgiens de la cour et de la marine.

Dans le Roussillon, les chirurgiens étaient restés indépendants de la juridiction du premier chirurgien du Roi. Un fonctionnaire nommé *protomedic* (office d'origine espagnole), choisi parmi les professeurs en médecine de l'Université, exerçait son autorité sur les deux branches de la médecine, conférait la maîtrise en chirurgie, surveillait les pharmaciens. Bonafos, Carrère premier traducteur de Pringle, Anglada, Companyo, Fuster ont laissé des travaux utiles ou des descendants dans notre profession.

Le Languedoc avait ses deux grandes Universités de Toulouse et de Montpellier. La première, une des plus anciennes de France, conférait à ses professeurs le titre de chevalier, et était pourvue de cinq chaires constituées comme dans les autres Facultés à cadre complet : 1° physiologie et hygiène; 2° chimie et pharmacie; 3° anatomie et chirurgie; 4° pathologie et thérapeutique; 5° médecine pratique. Le nom de Maynard, titulaire de la troisième chaire, a encore un représentant dans la médecine toulousaine. L'École de chirurgie, créée par Louis XV, était pourvue de neuf professeurs, dont trois adjoints. La Communauté des maîtres avait des statuts particuliers et le même ressort que le diocèse.

A Béziers, fait certainement unique à signaler, vivait un maître en chirurgie nommé Bailheron, descendant d'une famille qui, depuis 1444, exerçait la chirurgie de père en fils sans interruption.

L'École de médecine de Montpellier portait seule le titre d'Université de médecine, et donnait avec l'École de chirurgie un enseignement complet, distribué par huit professeurs dans la première et dix dans la seconde. Les professeurs de médecine étaient F. de Lamure, doyen; J. F. Imbert, T. J. Barthez, C. Le Roy, J. Gaspard René, Gouan, Broussonet, Haguenot; deux démonstrateurs d'anatomie, Thomas Goulard et J. B. Laborie, un démonstrateur de chimie complétaient l'enseignement. La bonne harmonie était loin de régner dans la Faculté : Barthez y faisait souffrir ses collègues et souffrait lui-même des difficultés de son caractère. A côté des professeurs, trente-quatre docteurs résidaient en la ville. On comptait parmi eux Chaptal, l'oncle et l'initiateur du grand chimiste dans l'étude de la médecine, H. François René, F. Vigaroux, L. Estève, Brun, Sabatier, Sarrus, Brugnières,

Rigaud et Fouquet, l'un des médecins distingués du siècle, qui, après des échecs successifs dans les concours, allait devenir professeur à soixante-deux ans. L'École de chirurgie avait pour professeurs : Benoît Méjean, lieutenant du chirurgien du roi, J. Serres, Bourguenod, Sarrau, Barthélemy Vigaroux, Serda, Poutingon et deux titulaires, bien qu'absents, Espinas et J. Galabert. Parmi les maîtres se trouvaient Lamorier, J. Alquié, Rey, Boissières.

La célébrité de la grande Ecole entravait dans son voisinage le développement des institutions rivales. A Marseille, on ne trouvait qu'un Collège de médecins, dont seize résidaient dans cette ville. Leur doyen était Montagnier, et parmi eux Jourdan, J. F. Roux, d'Audibert, qui chanta en vers la conquête de Port-Mahon et Louis XV sauvé ! On comptait cinquante chirurgiens inscrits au tableau des maîtres, sans compter ceux des forts, des galères, de l'amirauté. La ville salariait quatre médecins et quatre chirurgiens, restant tous un an seulement en charge. Joseph Roux était le doyen de la Communauté des chirurgiens, L. H. Roux un de ses prévôts ; l'hôpital de la Goirand, J. F. Fabre, Girard, chirurgien de Aillaud, André Miséricorde, Riouffe (le père du conventionnel?) en faisaient partie avec eux.

Aix possédait dans son Université une Faculté de médecine à quatre professeurs ; l'un était Goirand, dont le nom s'est glorieusement perpétué dans la même profession, dans la même ville. A côté d'eux pratiquaient cinq docteurs, trois médecins non agrégés ; dix-huit maîtres, dont quatre professeurs et démonstrateurs royaux, faisaient partie du Collège de chirurgie. A Arles exerçaient le père et le frère du médecin renommé des maladies nerveuses, de Pomme. Aux douze médecins résidant dans cette ville, il faut ajouter vingt-deux

chirurgiens, dont Auphant, Compan, Laurens, Leautaud, Mourret.

Un unique professeur composait la Faculté de Valence, il s'appelait Daumont et collaborait à l'*Encyclopédie*. Cinq agrégés participaient avec lui « aux émoluments et aux honneurs de l'École ». La Communauté des chirurgiens comptait cinq maîtres. Grenoble, qui avait été dépossédée de la Faculté au profit de Valence, comptait sept médecins et onze chirurgiens en exercice. Briançon était la résidence de la famille médicale des Ferrus, les ascendants de l'éminent aliéniste.

Les médecins reçus dans les deux Facultés du Comtat Venaissin, à Avignon et à Orange, quelle que fût leur nationalité, avaient, contrairement aux édits et règlements, le droit d'exercer la médecine dans tout le royaume, et les chirurgiens du Comtat ne dépendaient point du premier chirurgien du Roi. On sait que le droit d'exercice était refusé aux gradués des Universités étrangères et aux étrangers gradués en France. Dans la petite cité d'Orange, trois professeurs et un démonstrateur composaient une Faculté derrière laquelle marchaient cinq chirurgiens libres.

A Avignon existait un personnel médical et chirurgical plus complet. La Faculté comprenait onze médecins agrégés, dont deux professeurs, et trois médecins libres. Le doyen des chirurgiens était Pamard, dont le fils était chirurgien en survivance de l'hôpital général; Bonhomme, leur confrère, a trouvé une place dans les biographies. En somme, dix-huit maîtres, quatre chirurgiens privilégiés, un renoueur pensionné de la ville constituaient avec les docteurs un personnel respectable dans l'ancienne résidence des papes.

*Lyonnais, Bourgogne, Franche-Comté.* — Le Collège de

médecine de Lyon était le plus ancien du royaume, et les agrégés qui le composaient, prenant le titre de professeurs, y enseignaient effectivement l'anatomie, la chirurgie, la chimie, la pharmacie. Pour obtenir l'agrégation au Collège, il fallait posséder le diplôme de docteur d'une université, avoir exercé quatre ans la médecine dans une ville, et subir deux examens publics, l'un sur la théorie, l'autre sur la pratique de la médecine. Si le candidat n'était point docteur de Paris ou de Montpellier, il était interrogé par les membres du Collège qui le recevaient, ou le renvoyaient, à la pluralité des suffrages. Le doyen était Pestalozzi père; les démonstrateurs d'anatomie et de chirurgie, Guérin et Galabert. Sur vingt-sept membres inscrits, vingt-quatre habitaient Lyon, dont les deux Garnier, Gilibert, Petetin, Willermoz, etc. La chirurgie lyonnaise possédait une forte organisation et un renom mérité il y a un siècle déjà. Son doyen était Pouteau; ses prévôts, L. A. Dumas et Claude Aubernon. Claude Champeaux était chirurgien du roi pour les rapports, et l'on voyait figurer au rang des maîtres, Charmetton, les oculistes Janin et J. J. Guérin, Pressavin, Sauzet, Pointe, Thenance, Viricel, Antoine Garnier, les deux Flurant, Changrin, lieutenant du chirurgien du roi. Aux quatre-vingt-dix maîtres on pourrait ajouter les noms de quinze veuves jouissant des privilèges de leur situation, au point de vue de l'exercice de la chirurgie, puis ceux des dentistes et des chirurgiens herniaires constituant la dernière classe de praticiens.

La capitale de la Bourgogne était dotée d'une Académie que la présence de Buffon entourait d'un véritable lustre. Le Collège de médecine, à Dijon, avait par ce voisinage et par le mérite de ses membres acquis une importance exceptionnelle. Le plus éminent d'entre eux, Maret, médecin et savant

distingué, auteur de nombreux travaux, fut le père de celui qui, sous le premier empire, reçut le nom de duc de Bassano. A côté de lui exerçaient Durande, naturaliste et médecin, dont le nom a gardé, grâce au remède qu'il employait contre les calculs biliaires, une notoriété qui s'est prolongée jusqu'à nous, Fournier, médecin des États de la province, Barberet. La famille du professeur Chaussier, lequel habitait encore Dijon à ce moment, comptait avec lui trois médecins : Denis Chaussier, doyen du Collège, Chaussier, curé de Francheville, et François Chaussier, maître en chirurgie. La Corporation des chirurgiens avait, par dignité professionnelle, renoncé à la barberie longtemps avant qu'un édit royal y obligeât les chirurgiens aspirant au titre de notable. Ils avaient formé entre eux une sorte d'Académie qui révèle l'existence, dans cette communauté, d'un esprit vraiment scientifique. Les nombreuses épreuves auxquelles étaient soumis les récipiendaires indiquent aussi la haute valeur attachée dans cette ville au titre de maître. Enaux, Leroux, J. P. Maret étaient à la tête des dix chirurgiens de la cité.

La Faculté de Besançon, installée par Louis XIV au moment de la conquête, avait des privilèges judiciaires exceptionnels et étendus. Elle jugeait souverainement et en dernier ressort des actions civiles personnelles intentées contre ses suppôts, ainsi que des actions criminelles qui n'emportaient point de peine afflictive et infamante. Athalin, son doyen, groupait autour de lui trois professeurs, vingt docteurs et trois licenciés. L'École de chirurgie, à six professeurs et deux prévôts, réunie à un Collège, formait un total de vingt maîtres. Lombard, praticien distingué, auteur d'estimables travaux, dirigeait le service de l'hôpital général et de l'hôpital militaire à Dôle. A Montbéliard vivait Duvernoy, père du natura-

listé, dont le nom est encore représenté dans le corps médical du pays.

*Lorraine, Alsace.* — Le roi Stanislas avait transféré à Nancy et associé au Collège de cette ville la Faculté de médecine qui faisait partie de l'Université de Pont-à-Mousson. Les deux Compagnies se correspondaient, s'invitaient réciproquement à leurs actes. Le Collège royal de médecine jouissait d'une renommée exceptionnelle qu'il s'était peut-être acquise par le mérite de ses membres, mais à laquelle n'avait point été tout à fait inutile l'inscription sur ses registres d'associés d'honneur choisis parmi les grands seigneurs et les hauts fonctionnaires. Tels étaient les comtes de Custine et de Tressan, le marquis de la Galaizière, intendant de Lorraine, etc. Voici quels étaient son personnel et son organisation. Son président était Devillers ; sur la liste des agrégés honoraires le Collège avait, conformément aux usages académiques, inscrit plusieurs notabilités médicales de Paris et de la province. Les agrégés ordinaires et les associés correspondants complétaient la série des dignitaires. Le doyen de la Faculté était Tournay, les professeurs, Jadelot et Guillemain. Les médecins inscrits étaient au nombre de neuf seulement, et les chirurgiens n'étaient point non plus aussi nombreux qu'ailleurs. Le Collège royal de chirurgie avait pour prévôt perpétuel et honoraire Dominique La Flize, lieutenant du chirurgien du roi, titulaire d'une des cinq chaires attachées au Collège. Bruant, Garosse, Lafitte, J. B. Lamoureux partageaient avec lui l'enseignement chirurgical. Paulet (J. N.) était chirurgien-major de l'hôpital militaire. Le Collège avait aussi ses correspondants, parmi lesquels se trouvaient deux associés régnicoles de l'Académie de chirurgie : Didelot, chirurgien réputé de l'hôpital de Bruyères, et Nicolas Saucerotte. Celui-ci, alors

chirurgien-major de la Gendarmerie de France à Lunéville, devait plus tard suivre les armées de la République, entrer au Conseil de santé lors de sa formation, et revenir terminer sa laborieuse carrière dans sa ville natale, après avoir vu son nom inscrit parmi les premiers correspondants de l'Institut. Citons encore en Lorraine, parmi les médecins de ce temps dont les familles ont suivi les traditions, Clouet et Lépine (de Verdun), Garnier (de Neufchâteau). Il n'existait pas de Collège à Metz, où l'on ne comptait que cinq médecins, dont Read, chargé de l'hôpital militaire, et une Communauté de chirurgiens composée de vingt-quatre membres, avec Henry de Jarny pour doyen. Le nom de Maréchal rappelle, dans son personnel le médecin honorable et dévoué, qui fut, il y a douze ans, le dernier maire français de cette ville si française.

De Metz la pensée se porte sans peine à Strasbourg et à l'Alsace, dont il nous reste à parler pour achever ce tour de France.

L'Université de Strasbourg comprenait, dans ses quatre Facultés, celle de médecine, dans laquelle l'enseignement était donné par trois professeurs ordinaires. L'un des plus éminents d'entre eux était Jacques Reinbold Spielmann, qui nous présente une de ces carrières à directions multiples, comme cela se voyait souvent aux siècles passés. Reçu docteur et maître en pharmacie après de longs voyages, il avait d'abord professé la poésie à l'Université, puis échangé cet enseignement pour celui de la chimie ! Auteur d'une pharmacopée longtemps classique, fondateur du Jardin botanique qu'ont fréquenté tous les élèves vivants aujourd'hui de l'ancienne Faculté alsacienne, Spielmann avait une situation considérable à Strasbourg, où dès le quatorzième siècle sa famille comptait parmi les familles patriciennes. J. Pfeffinger

professait la médecine pratique, et Jean-Frédéric Lobstein l'anatomie et la chirurgie. Ce dernier avait pour prosecteur le second des Meckel (P. Théodore), fils de Jean-Frédéric et père du grand anatomiste contemporain, Meckel le jeune. Jean-Frédéric Ehrmann et Jean Hermann faisaient des cours à titre de professeurs extraordinaires. On retrouve à chaque ligne de la liste des médecins de Strasbourg, en 1776, le nom honoré de médecins contemporains. Ainsi figurent Jean-Christien Ehrmann, doyen perpétuel du Collège des médecins; Jean-Georges Lauth; J. G. Stœhlin; J. Kratz; J. Diebold; J. M. Rœderer, accoucheur de la ville; Bœhm, premier médecin de l'hôpital civil; F. A. Guérin, premier médecin de l'hôpital militaire; G. Kayser, etc. En résumé, quarante-quatre médecins faisaient partie de la Faculté et du Collège (douze sont portés absents à l'Annuaire pour l'an 1776).

Le Collège des chirurgiens était du petit nombre de ceux qui n'étaient point soumis à la juridiction du premier chirurgien du roi. La Communauté était constituée par un nombre limité de maîtres, dont chacun devait être pourvu d'un privilège avant d'arriver à la maîtrise. Elle comprenait deux catégories : les chirurgiens jurés, au nombre de dix, dont J. Jacques et Jean Riedlin, François-Laurent Marchal, chirurgien-major de l'hôpital civil, Götz, chirurgien des prisons, etc., et les non jurés (seize) Mathieu Engel, J. Kobelt, J. Daniel Lobstein, J. D. Kolb, etc.

La Pharmacie strasbourgeoise nous offre aussi deux noms qui sont honorablement représentés aujourd'hui à la Faculté de Nancy : Louis-Henri Hecht et Chrétien-Godefroy Nestler.

Nous allons maintenant parcourir l'Europe pour terminer notre tâche.

## VII

## A L'ÉTRANGER

*Angleterre.*— La médecine anglaise occupait un rang élevé, le premier peut-être, en Europe au moment où commençait le dernier quart du dix-huitième siècle. La Grande-Bretagne possédait des écoles dont la célébrité égalait déjà celle des plus renommées du continent. La plus illustre de toutes était la Faculté de médecine de l'Université d'Edimbourg, qui avait pris un grand essor depuis la moitié du siècle. La supériorité et le succès de cette école résidaient à la fois dans le mérite de ses professeurs, dans le caractère nouveau et clinique de leurs leçons, dans les relations nombreuses qu'elle entretenait sur tous les points du globe avec les possessions anglaises. Ces correspondances donnaient au recueil où elles étaient consignées (les *Essais de la Société de médecine*) une notoriété d'autant plus grande que les autres corps savants étaient eux-mêmes privés de telles relations, à cette époque de communications rares ou difficiles. La durée des études pour l'obtention du titre de docteur était de trois ans, à moins d'avoir étudié ailleurs préalablement. Les étudiants avaient formé à Edimbourg une Société médicale qui avait ses conférences, sa bibliothèque, son diplôme, et comptaient cette année dans leurs rangs J. Currie et Benjamin Bell, qui commençaient à l'infirmerie royale leur carrière chirurgicale. Les professeurs de la Faculté étaient Cullen, qui enseignait la médecine pratique ; Munro-Drummond, la théorie de la médecine ; Alexandre Munro dit le jeune, l'anatomie ; Young, les accouchements ; Hope, la botanique. Brøwn, qui

n'avait pas encore, par ses violences, troublé la paix de l'École, était élu, pour l'année 1776, président de la Société de médecine. Buchan, l'auteur d'un livre longtemps célèbre, *la Médecine domestique*. Black, Rutherford faisaient partie du Collège royal de médecine, qui comptait quarante-cinq membres résidents ou non, choisis pour ces derniers dans les célébrités médicales de l'Angleterre. L'honorariat avait été donné à l'étranger aux médecins habiles, et aux plus grands seigneurs du royaume, tels que le comte de Bute, le duc de Buccleugh, etc.

A Londres vivait une pléiade de savants et de praticiens illustres dont les travaux sont restés des monuments durables élevés à la science. La Faculté de médecine était un corps considérable par la dignité de ses membres, et l'honneur d'en faire partie était recherché par plus d'un lord. Le Collège des médecins était partagé en deux classes : les *socii* et les *permissi*. Les premiers devaient être gradués des Universités d'Oxford, de Cambridge, de Dublin, ou pouvaient exceptionnellement être nommés par la prérogative royale. Les *permissi* ou licenciés, après avoir pris des grades dans d'autres universités, se présentaient au Collège pour obtenir la permission d'exercer dans la capitale, et subissaient pour la forme un examen d'admission. Les docteurs des Universités d'Oxford, Cambridge, Dublin n'obtenaient ce titre qu'après quatorze ans de présence. En 1776, le président du Collège de médecine de Londres était Thomas Laurence ; au nombre des *socii*, Wilmot, médecin du roi, Nichols, Clarke, Donald Monro, Barry, Brocklesby, Heberden, et l'illustre Pringle, premier médecin de la reine ; au nombre des *permissi*, Fothergill, qui occupa longtemps le premier rang à Londres, Griffith, Morgan, Saunders, W. Cooper, l'oncle et le guide

de son neveu Astley, Fordice, James, l'auteur du premier grand Dictionnaire de médecine, traduit en français par Diderot; John Hunter, nommé cette année même chirurgien du roi; Guillaume Hunter et son ami et collaborateur Cruikshank; Denneman, le célèbre accoucheur; P. Pott, chirurgien de l'hôpital Saint-Barthélemy. L'Autrichien Swediaur, en résidence temporaire à Londres, y rédigeait le *Foreign medical Review*. Jenner exerçait la médecine à Berkeley; Percival, à Manchester; Lind, à Haslar, près de Portsmouth; Anderson, à Leith. Erasme Darwin, médecin, naturaliste poète, habitait Lichtfield, et s'était acquis par son poème sur la botanique une grande renommée littéraire.

L'Université d'Oxford était dotée de quatre places de médecins voyageurs qui pendant dix ans, s'ils le voulaient, gardaient leurs lucratives fonctions et rapportaient dans leur pays natal le fruit de leurs travaux. Les professeurs de Cambridge étaient nommés à vie et dotés de traitements considérables.

L'Université de Dublin observait les mêmes statuts que celles d'Oxford et de Cambridge, et ses gradués étaient admis *ad eundem* dans ces deux villes. La religion orthodoxe anglicane était toutefois une condition d'admission exigée des étudiants à Dublin. Les professeurs royaux étaient Cleghorn, N. Barry, Thornton; ses membres honoraires Wood, Patrice Dun, fondateur de trois chaires, Fletcher, Ruddy, Macbride, accoucheur renommé, élève de Smellie, Clément, membre du Parlement pour la ville de Dublin.

*Suisse, Italie, Hollande, Allemagne.* — Après ceux de la France et de l'Angleterre, les médecins suisses occupaient un rang élevé au point de vue scientifique et professionnel.

Le grand Haller, près de sa fin (qui arriva en 1777), administrait comme *Amman* la république de Berne, et publiait son dernier ouvrage, *l'Histoire des plantes vénéneuses de la Suisse*. Tissot attirait à Lausanne de nombreux malades. Odier, Jurine et le chirurgien Guyot jouissaient à Genève et au dehors d'une légitime renommée.

En Italie, Paletta débutait dans la carrière à Padoue, Mascagni à Sienne, Campana à Florence. Scarpa, l'élève et l'ami de Morgagni, était déjà pourvu d'une chaire à Modène. Cotugno et Caldani professaient l'anatomie à Naples. Moscati était à la tête du service chirurgical du grand hôpital de Milan, et Brambilla avait dans son pays une réputation surfaite que ne justifiait pas sa valeur scientifique et que n'a pas confirmée la postérité.

Un Collège de médecine hiérarchiquement organisé, mais qui, sur une liste de quarante-deux noms, n'en présente point un seul dont la notoriété ait survécu, un corps de chirurgiens au sujet duquel on peut faire la même remarque formaient le personnel médical de Bruxelles.

Dans la commerçante Amsterdam, Grashuis et Schligting occupaient le premier rang. Gaubius, recteur de l'Université, continuait à Leyde à la place de Boërhave auquel il avait succédé, l'enseignement qui lui avait donné une célébrité européenne; à côté de lui, Sandifort occupait la chaire d'anatomie illustrée par Albinus. Camper retiré du professorat après avoir quitté successivement Amsterdam et Groningue, vivait à Klein-Laukum, petite ville de la Frise, où il se reposait de ses longs voyages et des fonctions publiques qu'il avait longtemps remplies avec application.

Le Danemark avait placé à la tête du service chirurgical de sa flotte Callisen qui résidait à Copenhague.

Linné, l'honneur de la Suède, suppléé à ce moment dans sa chaire, achevait à Upsal, dans la décadence physique et intellectuelle, les derniers jours de sa glorieuse carrière; Bergmann enseignait la chimie à côté de lui. Les deux praticiens les plus réputés à Stockholm étaient le chirurgien Acrell et Dalberg, médecin de Gustave III.

Parcourons maintenant l'Allemagne et nous trouverons dans ses Universités ou dans ses Capitales ceux par lesquels nous devons clore l'énumération des célébrités médicales de cette période.

A Berlin, bien que la science vécût surtout d'importation, on trouve quelques noms recommandables en dehors de la colonie étrangère que le grand Frédéric couvrait de sa protection; ceux de Theden, chirurgien en chef des armées, de Bilgner, médecin de la reine, connu surtout par sa polémique avec Faure au sujet des amputations; ceux de Henckel, chirurgien expérimenté et de Walter, successeur de I. F. Meckel dans sa chaire. Dans les Universités il faut aussi retenir quelques noms: ceux d'Akerman et Struve à Kiel, de Bœhmer à Halle, des accoucheurs Plattner et Stein à Leipzig et à Cassel, du chirurgien Richter qui avait, à Gœttingue, pour élève celui qui devint célèbre sous le nom de Sœmmering. J. P. Franck qui conforma sa vie aux habitudes nomades des savants allemands et poursuivit sa carrière en changeant sept ou huit fois de résidence en était alors à sa seconde étape et avait quitté Rastadt pour habiter Bruchsal comme médecin de la ville.

Mais c'est à l'Autriche que la science médicale avait en pays allemand ses plus illustres représentants. Deux célébrités de premier ordre se disputaient à Vienne la prééminence: c'étaient Storck, premier médecin de l'empereur, et Dehaën,

premier professeur de médecine pratique à l'Université. A côté d'eux s'élevait Stoll qui suppléait le second et allait bientôt prendre sa place. Et celui que la postérité a fait passer avant eux, qui a laissé à la science un monument durable, Avenbrugger vivait dans une obscurité d'où n'avait pu le faire sortir sa remarquable découverte !

---

Nous voici arrivés au terme de notre excursion dans le monde médical du siècle dernier. Quelque rapide qu'ait été cette revue rétrospective, il semble cependant qu'on peut en dégager deux faits importants.

En France, elle marque les dernières heures de vieilles institutions qui, en aliénant certains de leurs droits, donnaient en échange aux médecins une protection efficace, une dignité indiscutée. L'abolition des Corporations sous leurs diverses formes rend à chacun sa liberté entière, mais la lui rend à ses risques et périls et, lui enlevant la considération qu'il tenait de son titre, ne lui laisse plus que celle qui s'attache à l'homme, dans la mesure où il la mérite. Sans regretter un passé dont nul ne conteste les abus, nul non plus ne pourra soutenir qu'au point de vue de la situation sociale la profession médicale ait gagné au change. Les adversaires comme les défenseurs (s'il en existe) de l'ancien régime en matière d'institutions médicales seront d'accord là dessus.

En Europe, l'infériorité de certains pays sous le rapport médical ne durera plus longtemps, et l'équilibre scientifique doit, petit à petit, s'établir entre tous pour arriver définitivement là où il en est aujourd'hui. Si les nations qui avaient naguère la prééminence peuvent regretter de

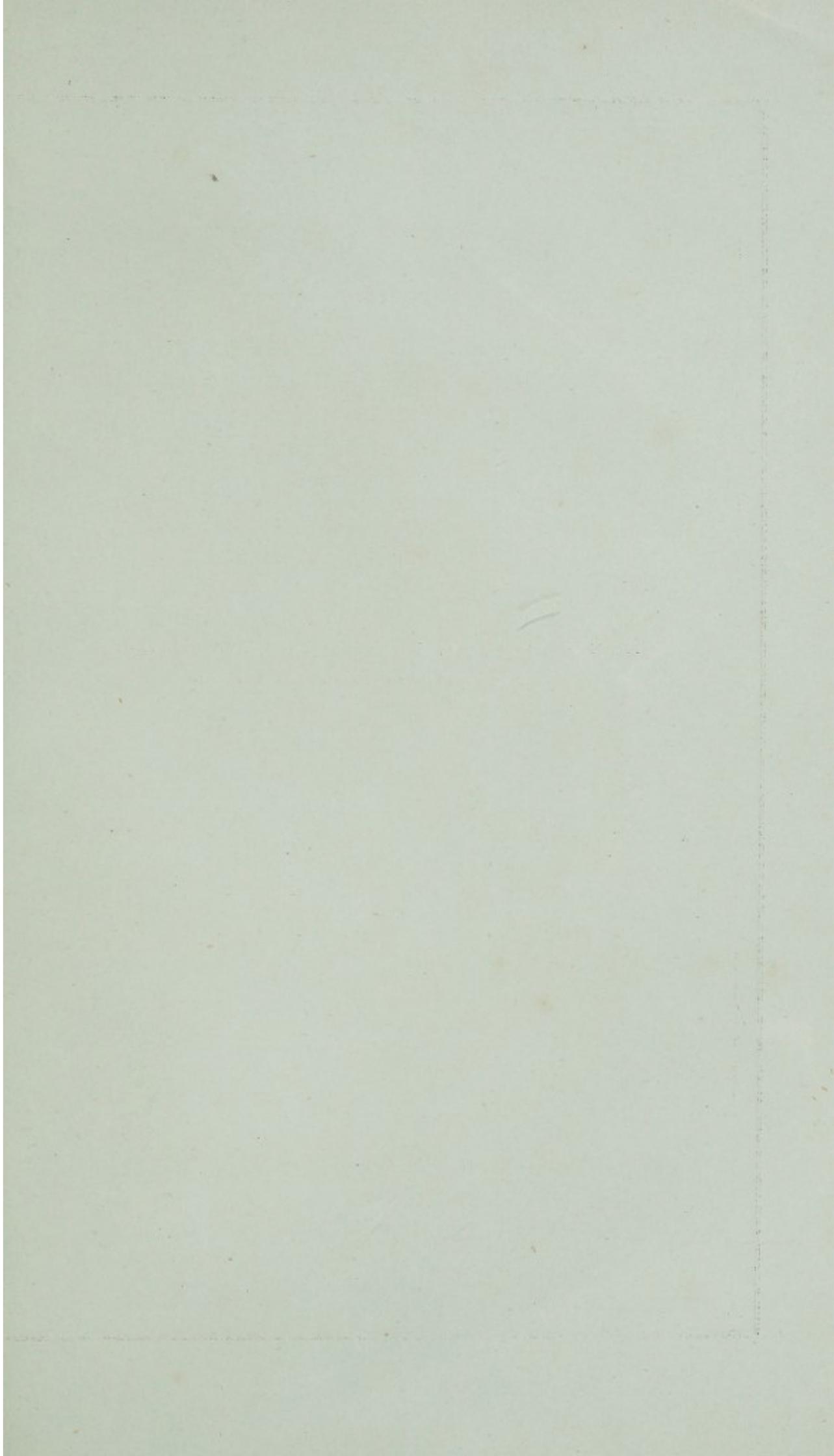
l'avoir perdue, elles doivent s'en consoler au point de vue de l'humanité que la science a pour but, avant tout, de servir.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE.—Voy. *Etat de médecine, chirurgie et pharmacie en Europe pour l'année 1776*. Paris, Firmin Didot. Présenté au roi. — Verdier. *La jurisprudence particulière de la médecine et de la chirurgie en France, 1764*. — Astruc. *Histoire de la Faculté de médecine de Montpellier*. — Mercier. *Tableau de Paris, 1782*. — Vicq-d'Azyr. *Eloges*. — *Mémoires de la Société royale de médecine*, etc.

FIN

L'histoire de la France, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours, est une suite de révolutions et de progrès.

Le premier empire de France fut celui de Clovis, qui fonda le royaume des Francs en 481. Ce royaume se développa sous ses successeurs, et atteignit son apogée sous Charlemagne, qui créa le premier empire chrétien d'Europe en 800.





PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2  
Imprimeur de l'Académie de Médecine.

